



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/10/2020

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	25	29
Date convocation 15/10/2020		
Date Publication 26/10/2020		
N° Délibération 2020/07/12		
Secrétaire Séance Marie-Françoise VALMALLE		

L'An Deux Mille Vingt et le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente d'Uzès

Présents :

MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Isabelle VILLEFRANCHE, Gérard BONNEAU, Laurence JACQUEMART, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOLAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Héléne GILET, Amandine BRUNEL, Romain BETIRAC, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU, Christophe CAVARD, Delphine DEJEAN.

Pouvoirs :

Sophie MARINOPOULOS pouvoir à Jean-Luc CHAPON
Bernard POISSONNIER pouvoir à Jacques CAUNAN
Séverine PEUCHERET pouvoir à Muriel BONNEAU
Jérôme MAURIN pouvoir à Christophe CAVARD

Objet : Dénomination de voie – Impasse des Agarus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues places publiques et des bâtiments publics,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de l'ensemble de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et des lieux,

Considérant que l'absence de dénomination du chemin situé quartier de Jols desservant les parcelles cadastrées AC 60, 216, 217 et 218 rends difficile l'adressage des riverains,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de dénommer le chemin desservant les parcelles cadastrées AC 60, 216, 217 et 218, Impasse des Agarus.

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

